



Maroc - Les illusions perdues du « Printemps arabe

»

Par [Pierre Piccinin](#)

Mondialisation.ca, 28 juin 2011

28 juin 2011

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Analyses: [Le «Printemps arabe»](#)

Le bilan que l'on peut déjà tirer de manière assez précise des révoltes qui ont secoué le Moyen-Orient et l'Afrique du nord depuis décembre 2010, et ce même s'il est peut-être un peu trop tôt encore pour conclure définitivement, n'exclut pas le cas du Maroc, le grand oublié du « Printemps arabe ».

Partout, le « Printemps arabe » s'achève sur le relatif échec de l'opposition et, partout, la stabilité des régimes demeure, y compris en Tunisie et en Égypte, où, derrière des apparences de changement, les anciens maîtres restent aux commandes de l'État et de l'ensemble du secteur économique.

Les « jeunes », qui ont été les instigateurs et le fer de lance de ces révoltes, se retrouvent, en pratique, complètement exclus des négociations (quand il y en a). C'est que leur slogan, « dégage ! », repris partout à travers le monde arabe, ne constitue aucunement un programme de réformes, de la part de mouvements, en outre, spontanés, sans organisation, ni représentation.

Ceci explique pourquoi les inquiétudes états-uniennes des débuts se sont rapidement évanouies pour laisser place au soulagement. D'où l'absence d'intervention de Washington : rien de fondamental, en somme, n'a changé sur l'échiquier arabo-musulman, qui reste sous contrôle. « *Que vient si souvent faire ici Jeff Feltman (Sous-secrétaire d'État US pour le Proche-Orient) auprès du gouvernement provisoire ?* », s'interroge Radhia Nasraoui (Ligue des Droits de l'Homme de Tunisie), que nous avons rencontrée à Tunis ; « *le dictateur est parti, mais la dictature est toujours en place* ».

Et l'attitude est identique de la part du gouvernement israélien, même s'il profite de la situation pour s'alarmer publiquement et justifier un renfort sécuritaire : la « nouvelle » Égypte, par exemple, protestera certainement sur la question palestinienne et rouvrira ses frontières avec la Bande de Gaza. Mais elle ne fera pas la guerre...

En Tunisie, en effet, l'opposition, affaiblie et désorganisée, comme partout ailleurs, par deux décennies d'exils et d'emprisonnements, n'a pas réussi à chasser l'establishment benaliste de la direction de l'État. Certes, le dictateur a quitté le pays et son premier ministre a démissionné. Exutoires à la colère du peuple, fusibles et poudre aux yeux, qui ont permis le retour au calme et la reprise en main de la rue par l'armée... Car les seconds couteaux, inconnus du grand public, ont su habilement prendre leur place. Comme nous l'ont confirmé Radhia Nasraoui, Hama Hammami (Parti communiste des ouvriers de Tunisie) et Moncef Marzouki (Parti du Congrès pour la république), principales figures de l'opposition

tunisienne, les institutions au service de la dictature n'ont pas été démantelées, pas même la police politique du président Ben Ali : elle reste active et continue de surveiller et d'intimider les opposants, qui craignent pour leur vie...

La situation est similaire en Égypte, où l'armée assure le maintien de l'ordre, tandis que l'establishment moubarakiste, qui tient toujours fermement les rouages de l'État et les outils de financement, s'est réorganisé en créant de nouveaux partis.

En Égypte également, l'opposition, qui peine à s'imposer, est donc laissée pour compte et cantonnée en marge du pouvoir (à l'exception notable des Frères musulmans, qui nous ont reçu dans leur quartier général du Caire, seul mouvement politique structuré, lequel s'est cela dit rapidement rallié aux anciens ministres du président Moubarak, pour former avec eux un gouvernement, et dont les intentions, à long terme, restent incertaines). Les élections législatives, programmées en septembre, ne réserveront donc guère de surprise ; des élections qui arrivent beaucoup trop tôt pour une opposition à peine en train d'entamer sa reconstruction, en Égypte, comme en Tunisie.

À Tunis, ainsi, « l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution », organe créé pour pallier à la non-représentativité du gouvernement provisoire (toujours composé des ministres choisis par Mohammed Gannouchi, l'ancien premier ministre, démissionnaire), assemblée chaotique, non-élue, sert de caution au pouvoir, désireux de hâter l'élection d'une « Assemblée nationale constituante », chargée de rédiger une nouvelle constitution pour la Tunisie, avant des élections législatives et présidentielles, de sorte à couper l'herbe sous le pied de l'opposition en ne lui laissant pas le temps de s'organiser en vue de ces élections.

Initialement prévue en juillet, l'élection de cette Assemblée constituante a finalement été reportée en octobre, à la demande de l'opposition (et non à l'initiative du gouvernement provisoire qui serait soucieux de conserver le pouvoir le plus longtemps possible, contrairement à ce que colportent maints observateurs sensés « avertis »). Mais ce court laps de temps supplémentaire suffira-t-il à l'opposition pour qu'elle puisse s'organiser et mener campagne pour affronter ce puissant establishment qui, en Tunisie aussi, s'est reconverti sous de nouvelles étiquettes ?

Ironie du sort, s'il en est, les benalistes du gouvernement provisoire de Tunisie, pays qui s'effondre dans le chaos économique et l'explosion de la criminalité, se sont autorisés l'effet d'annonce d'un vaste programme pour le développement de l'emploi dans les zones les plus défavorisées : le « Plan Bouazizi », du nom du jeune homme dont le suicide par le feu avait été à l'origine de la révolte populaire ; comme toujours, le système récupère les symboles...

En Égypte, par contre, la « nouvelle » constitution a déjà été rédigée, en deux temps et trois mouvements, par un comité restreint « d'experts », nommés par le gouvernement, avec, en termes d'opposition, le seul concours des Frères musulmans, qui ont ensuite appelé au vote du texte lors du referendum, lui aussi organisé illico presto, le 19 mars 2011 : les Égyptiens, encore tout étourdis par la chute de Moubarak et confiants en la « révolution », ont massivement soutenu le texte et l'ont approuvé par 77 % des votes. L'affaire est donc dans le sac pour les tenants de l'ancien régime qui, de surcroît, bénéficient désormais de l'aval « démocratique » que leur confère le referendum...

En Algérie, en Jordanie aussi, les mouvements contestataires ont duré le temps que durent les roses, le temps d'un « Printemps... arabe » : ils ont pu être maîtrisés par le pouvoir, à la

faveur de quelques vagues promesses et concessions mineures, et se sont progressivement éteints. En Jordanie, ainsi, si le roi Abdallah II a promis une réforme des institutions, il n'a fait que réitérer des engagements pris en 2000 déjà et qui n'ont jamais été suivis d'effets. Par contre, dès le début des émeutes, il a rappelé Maarouf Bakhit au poste de premier ministre, son ancien conseiller militaire, qui avait supervisé le déroulement des élections de 2007, les plus frauduleuses qu'ait connu le pays, au terme desquelles pas un seul membre de l'opposition n'avait obtenu de siège au parlement jordanien. Le nouveau premier ministre, chargé de mener à bien « *de réelles réformes politiques* » a d'emblée déclaré que le processus serait « *lent et graduel* » et prendrait « *le temps d'une génération* »...

Quant aux monarchies de la péninsule arabique, elles semblent épargnées par la « vague révolutionnaire ».

Le Bahreïn, seul, a fait figure d'exception. L'opposition a été écrasée dans le sang, avec l'aide de l'armée saoudienne et l'accord tacite des Etats-Unis qui occupent dans le pays une base militaire abritant la cinquième flotte US et plus de trois mille soldats (certes, la Maison blanche a protesté, du bout des lèvres ; mais ce genre de déclaration ne mange pas de pain et ne change pas le cours des choses ; au mieux participe-t-il à augmenter le « soft power » états-unien dans la région...).

Au Yémen, où, face au risque de somalisation du pays, le Conseil de Coopération du Golfe tente de ramener un semblant de stabilité et a parié sur la fermeté du président Ali Abdallah Saleh (ou, à défaut, du système qu'il a mis en place), la guerre des clans s'enlise dans les querelles de succession qui se sont substituées aux révoltes, dont les revendications sociales sont désormais passées au second plan.

La guerre tribale s'est aussi invitée en Libye, où la France et ses alliés, dans une logique néocolonialiste manifeste et en quasi-violation du droit international (en tout cas en outrepassant, sans doute aucun, le cadre de la résolution 1973 du Conseil de Sécurité de l'ONU), ont choisi de supporter les leaders de la rébellion, pourtant d'anciens ministres kadhafistes, qui ne peuvent que fort difficilement passer pour de parfaits démocrates, à commencer par le président même du Conseil national de Transition, Mustapha Abud al-Jalil : ministre de la justice de Kadhafi, c'est lui qui avait condamné à mort les cinq infirmières bulgares dans l'affaire que l'on sait...

L'OTAN a donc choisi Charybde contre Scylla et participe de facto à une guerre civile dont elle soutient une des parties de manière effective, et ce par des bombardements massifs, qui ont déjà causé la mort de nombreux civils (il convient de rappeler ici que la résolution 1973 autorisait l'emploi de la force pour protéger la population civile, et non pour aider une rébellion armée à renverser et à remplacer le gouvernement de l'État de Libye). Est-ce là le « Printemps arabe »?

Seule la Syrie, peut-être, au moment où nous publions cette analyse, paraît en situation incertaine, bien que le gouvernement de Bashir Al-Assad, qui conserve le soutien complet et entier de l'armée, ait choisi la fermeté et semble être en passe d'écraser la contestation, sans que personne, d'ailleurs, n'y trouve vraiment à redire... Probablement le retour en grâce de Damas et son rapprochement avec l'Arabie saoudite (alliée majeure des Etats-Unis), et ce à l'instigation de ces derniers, explique-t-il cela. Il faut de plus prendre en considération que les Frères musulmans syriens, beaucoup moins modérés que leur équivalent égyptien, ont l'oreille de la rue et prônent un radicalisme religieux intransigeant : « *plutôt Al-Assad que ces gens-là* », doit-on se dire dans certaines chancelleries. Et le

gouvernement de Damas, le seul des États arabes qui, avec celui du Liban, n'a jamais renoncé à la lutte contre l'occupation israélienne de la Palestine (officiellement et en paroles, du moins), bénéficie aussi du soutien du Hezbollah et de l'Iran, sans compter la sympathie de la résistance palestinienne, mais également celle des populations de la région, de manière générale, pour qui la Syrie demeure le champion de la cause arabe. Paradoxalement, le gouvernement de Bashir al-Assad assure le statu quo à l'égard d'Israël (en réalité et en actes, du moins) : depuis le début des négociations sur le Golan, en 2007, et la perspective de la restitution de ce territoire à la Syrie contre un accord de paix, Damas a scrupuleusement contrôlé sa frontière et assuré la tranquillité à son voisin hébreu. Israël ne peut donc que se féliciter de la stabilité politique en Syrie et dudit statu quo, qu'un renversement de régime risque plus que probablement de remettre en question.

Comme on peut le constater, la géopolitique du monde arabe est autrement plus complexe et diverse que ne pourrait l'expliquer un « élan révolutionnaire » impulsé par l'acte désespéré d'un jeune Tunisien.

Au Maroc, enfin, où existe un mouvement de contestation oublié du reste du monde, l'opposition à la monarchie absolue du roi Mohamed VI a mis plus de temps à se manifester, dans la plus totale indifférence des médias étrangers et, dès lors, de l'opinion publique internationale. Ainsi, le 2 juin, Kamal Ammari, un jeune homme de trente ans, est décédé des blessures qu'il avait reçues lors de la grande manifestation du 29 mai ; c'est le premier mort du fait de la répression des manifestations au Maroc. Pas une ligne dans les quotidiens européens ; pas une image des démonstrations qui ont suivi son enterrement, ni des manifestations du 5 juin où son portrait fut brandi dans toutes les villes marocaines...

La contestation s'est organisée via les sites sociaux de l'internet, à l'initiative d'un groupe d'étudiants, inspirés par les événements survenus en Tunisie : le Mouvement du 20 février réclame la réforme des institutions pour l'instauration au Maroc d'une monarchie constitutionnelle ; des manifestations-monstres, pacifiques, un dimanche par mois, rassemblent les opposants depuis le 20 février, date de la première marche des jeunes, qui a eu lieu dans cinquante-trois villes, selon le ministère de l'intérieur.

Certes, les Marocains ont toujours eu le droit de manifester et, régulièrement, ils en ont usé. Mais, dès le début, le Mouvement du 20 février a pris une ampleur géographique inhabituelle : le 20 mars, la deuxième manifestation a touché plus de soixante villes et, le 24 avril, cent six villes et villages.

En outre, les jeunes ont réussi à lever les barrières qui existaient entre les différentes composantes de l'opposition : islamistes, nationalistes et socialistes ont marché ensemble, alors que l'État avait jusque-là réussi à les jouer les uns contre les autres. C'est probablement là ce qui constitua un premier facteur d'inquiétude pour les autorités.

Plus encore, le 9 mars, le roi était sorti de sa réserve : dans son discours, il avait affirmé avoir entendu le message du peuple et annoncé de profondes réformes pour y répondre. Le roi, personne sacrée, ayant pris position, le « Marzen », l'État monarchique, ne pouvait plus tolérer la moindre réplique ou protestation. Pourtant, les 20 mars et 24 avril, les marches ont redoublé : le roi a promis une nouvelle constitution, mais c'est lui qui a nommé la commission chargée de l'élaborer. Les manifestants ont demandé la dissolution de cette commission.

Ils ont aussi demandé la fermeture du centre de détention illégal de Temara, situé dans la

banlieue de Rabat, où la police politique enferme et torture les opposants (Khadija Ryadi, Présidente de l'Association marocaine pour les droits humains, nous a confié que le centre aurait également reçu des personnes transférées au Maroc, notamment depuis Guantanamo, pour y être interrogées ; il ferait partie des fameuses « prisons secrètes de la CIA »). Les manifestants ont ainsi organisé un immense pique-nique devant le centre, autre facteur qui a provoqué la réaction de l'État.

La répression a donc commencé, le 15 mai, à Temara. Les forces de police avaient reçu des ordres : viser les militants les plus actifs, les leaders, et leur casser un bras ou une jambe. Elle s'est poursuivie, de plus en plus brutale, lors de la manifestation du dimanche 22 mai, puis le 29, se soldant cette fois par un décès.

Dans le même temps, les autorités ont emprisonné Rachid Niny, directeur du seul groupe de presse réellement indépendant de l'État, al Massae, et chroniqueur qui, depuis plusieurs semaines, dénonçait sans ménagement la pratique de la torture à Temara et les corrompus gravitant dans l'orbite du roi. « Lorsqu'il a été arrêté, nous a expliqué Youssef Jajili, le porte-parole du groupe et le rédacteur en chef de l'hebdomadaire al Awal (l'un des seuls médias marocains à faire état des manifestations et à avoir fait sa une sur la mort de Kamal Ammari), nous avons pensé à un accident de parcours dans le processus de démocratisation engagé par le roi ; mais, très rapidement, aussi avec l'augmentation de la répression, nous avons compris que le pouvoir avait décidé de 'gérer' autrement la contestation. »

Le pouvoir semble en effet avoir perçu les limites du Mouvement du 20 février : s'ils ont été rejoints par les médecins, les fonctionnaires, les avocats, les enseignants, autant de corporations qui avaient l'habitude de manifester seules et se fédèrent à présent, les jeunes, pour la plupart issus des milieux universitaires, n'ont pas réussi à mobiliser les masses des milieux les plus défavorisés, dubitatives. Les pauvres du Maroc manifestent depuis toujours, pour du pain, des logements, de meilleurs salaires, des transports publiques ; mais que veulent ces jeunes, qui réclament une nouvelle constitution ? Le Mouvement du 20 février reste donc élitiste et confiné à la classe moyenne.

Surtout, les couches populaires demeurent fidèles à leur roi : la monarchie de droit divin n'est pas remise en question par ces milieux ; ni non plus, d'ailleurs, par une partie des islamistes les plus radicaux (le parti « Justice et Développement ») qui défendent le « *Commandeur des Croyants* » (nous ne parlons pas ici des salafistes, qui sont pour ainsi dire inexistantes au Maroc).

La majorité des Marocains n'est donc pas prête à faire la révolution contre son roi (qui, enfin, lui apparaît, par le biais d'une propagande médiatique omniprésente, comme le seul à se soucier réellement du bien-être de son peuple), et ce d'autant moins que le pouvoir a tiré les leçons des mésaventures qu'ont connues ses voisins et, entre autres mesures, a sans tarder distribué du pain aux milieux les plus pauvres et augmenté les aides d'État pour court-circuiter le mouvement de contestation.

Le pouvoir peut donc frapper sans plus craindre un embrasement généralisé : la « vague révolutionnaire », semble-t-il, sera venue mourir sur les plages du Maroc.

Reste la question de savoir quelle attitude, en fonction de l'évolution des événements, adopteront les mouvements islamistes, auxquels adhère la majeure partie de la population. En effet, si le courant radical, incarné par le parti « Justice et Développement », défend la monarchie, le courant dominant, « Justice et Spiritualité », plus modéré et qui a axé son

discours sur la justice sociale, semble vouloir emboîter le pas à la contestation.

Cet islamisme-là, qui contredit tous les fantasmes de l'Occident, cet islamisme éclairé, l'islamisme de la solidarité et du partage des richesses, pourrait bien rapidement faire valoir ses droits et s'ériger en arbitre de la « révolution » marocaine.

La « nouvelle » constitution promise par le roi sera soumise à référendum, ce 1er juillet. Il s'agit de la réponse du Marzen à la contestation, une constitution qui a été réélaborée sans l'opposition et ne change pas réellement les bases du régime : loin de présenter une « nouvelle » constitution, le texte proposé apparaît davantage comme le résultat d'un « toilettage » de l'ancienne constitution et le principal changement réside dans le fait que le roi, qui nommera toujours lui-même son premier ministre, devra toutefois le choisir parmi les élus du parti vainqueur des élections.

Sans changer radicalement la donne, cette modification de la constitution pourrait néanmoins apparaître comme une avancée démocratique, aussi légère soit-elle. C'est d'ailleurs ainsi qu'elle a été reçue par la diplomatie européenne. Toutefois, paradoxalement, cette mesure reviendrait à un renforcement de la position du monarque : le premier ministre, qui ne pourra agir, comme auparavant, que sous la tutelle du roi, assumera désormais seul les décisions du gouvernement, lesquelles, cependant, continueront de dépendre de la volonté du palais.

Si les Marocains devaient voter favorablement à l'adoption de cette constitution, incontestablement, il s'agirait, dans les faits, d'un plébiscite de soutien au roi, qui retrouverait une pleine légitimité, et d'un désaveu du Mouvement du 20 février, et donc, peut-être, de la fin de la « révolution » au Maroc.

Pierre PICCININ

Professeur d'histoire et de sciences politiques à l'École européenne de Bruxelles I

Maître de stages à l'Université Libre de Bruxelles (Faculté des sciences sociales et politiques)

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Pierre Piccinin](#), Mondialisation.ca, 2011

Articles Par : [Pierre Piccinin](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez : media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca